

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 avril écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers de la somme ci-dessous)

435	Gratification provisoire aux services intérieur et extérieur du Service civil, à payer aux personnes et catégories de personnes, aux montants et aux époques que le gouverneur en conseil peut fixer	5,500,000 00
-----	--	--------------

BUDGET PRINCIPAL

19 Postes—

Appointements, y compris le surintendant des contrats de malle à \$5,400 par année	1,116,448 00
Dépense casuelle	155,000 00

BURGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL

POSTES—SERVICE EXTERIEUR

431	{	Appointements au taux de \$1,000 par an, de M. Lucien Pacaud, à titre de représentant du Gouvernement canadien sur la commission des câbles du Pacifique à partir du 16 janvier 1923	208 33
		Pour rembourser J. W. Paddle, maître de Poste de Sunset-Lake, Sask., et entrepreneur du transport des correspondances entre Spalding et Sunset-Lake, de la perte d'un cheval subie en transportant le courrier, le 6 octobre 1922	150 00
		Afin de payer certains employés du service des Postes du district de Québec, pour du travail supplémentaire, relativement à la préparation de la correspondance à destination ou arrivant d'Angleterre, pendant l'été de 1922	288 14

BUDGET PRINCIPAL

XXXIX—COMMERCE

372	Service des renseignements commerciaux, y compris appointements, frais de déplacement, dépenses casuelles et autres des commissaires du commerce, sous-commissaires juniors et agents commerciaux et les dépenses diverses concernant le développement et l'extension du commerce canadien	320,000 00
379	Subvention pour une exposition canadienne en France	50,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 16 avril écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers des sommes ci-dessous, moins \$50,000 dans les résolutions n° 53)

BUDGET PRINCIPAL

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

53	Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation, ou aux associations selon qu'il peut être autorisé par le gouverneur-général en conseil	1,850,000 00
58	Edifices d'immigration à Saint-Jean	23,000 00